

Quand la nuit finira, je serai les mains vides: le mécanisme formateur d'une construction non conventionnelle

Naoyo Furukawa

Le présent article se propose d'étudier une construction non conventionnelle du type *je serai les mains vides* tant dans son mécanisme de formation que dans sa structure sémantique. Nous avons montré dans Furukawa (1987) que la phrase conventionnelle correspondante *j'aurai les mains vides* a pour structure ce qui peut être schématisé comme [_{P1} *j'aurai* (_{P2} *les mains*) *vides*] et qu'il s'agit là d'une construction à double thème. Le rapprochement de ces deux types de constructions nous amènera à avancer ici que le type de phrase *je serai les mains vides* dérive, sous certaines conditions, du type de phrase conventionnel correspondant *j'aurai les mains vides*, et non l'inverse, et qu'elle a pour structure sémantique quelque chose comme [_P *je serai* (_P *les mains vides*)]. On n'a plus affaire là à une construction bithématique mais à une construction monothématique, dans la mesure où la thématité potentielle du SN *les mains* est en quelque sorte enfouie dans la position syntaxique non référentielle qu'est l'attribut. Enfin, on observera que c'est le fonctionnement constant de l'article défini en tant qu'élément référentiel qui sous-tend la thématité potentielle du SN défini.

0. Introduction.

On peut relever dans Damourrette et Pichon (V, § 1625) une construction du type:

- (1) a. Quand la nuit finira, *je serai les mains vides*, Comme ouvert à la nuit, ou près d'un feu ardent. (P. Servien, *Départ à l'aube*, dans *les Nouvelles littéraires* du 3 nov. 1934)
- b. *Vous êtes toujours l'oreille tendue vers le téléphone*; vous ne dormez plus... (M. Gerbidon, *Une affaire d'or*)
- c. *Il est toujours les yeux fermés*, un peu! (Mme VW le 21 fév. 1935)
- d. J'ai toujours été comme ça: *j'ai toujours été les paupières tombantes*. (Mme BN, le 10 déc. 1920).

Ce type de construction, malgré sa non-conformité à la grammaire normative, semble mériter réflexion. En effet, le présent article a pour but de mettre en lumière le mécanisme formateur de cette construction et ceci, en observant le fonctionnement des articles, tout particulièrement, celui de l'article défini.

La mise en cause de cette construction non conventionnelle devrait présupposer que soit déjà faite l'analyse de la construction conventionnelle correspondante:

- (2) J'aurai les mains vides.

En effet, nous avons avancé dans Furukawa (1987) que les phrases de type (2) font partie de ce qu'il convient d'appeler "construction à double thème", le sujet et le complément d'objet direct (*les mains* en (2)) constituant respectivement le thème principal et le thème second. Ainsi, la différence syntaxique et sémantique entre les deux phrases suivantes:

- (3) a. Elle a les cheveux longs.
b. Elle porte les cheveux longs.

résiderait dans le fait que la première peut être schématisée comme:

- (4) [_{P1} Elle a (_{P2} les cheveux] longs)

alors que la seconde n'est constituée que d'une seule proposition. Le schéma (4) peut-il s'appliquer aux phrases de type (1) ou non? Dit autrement, les phrases de type (1) constituent-elles, de même que les phrases de type (2), des constructions bithématiques ou non? Cette mise en question nous invite en effet, par contrecoeur, à réexaminer les phrases de type (2).

La confrontation des phrases (1) avec les phrases de type (2) nous fera penser également à une construction absolue du type:

- (5) a. Il est rentré les mains vides.
b. L'oreille tendue, il écoutait leur chuchotement.
c. Les yeux fermés, il continuait de travailler d'arrache-pied.

Enfin, quand on se trouve en présence des trois types de phrases (1), (2) et (5), on se posera alors un problème, celui de savoir quelle est la différence, si différence il y a, entre eux quant au statut thématique de chaque SN à nom de partie du corps (désormais, npc).

L'exposé sera fait dans l'ordre suivant. Premièrement, nous reconsidérons ce que représente le schéma (4) et n'en reconfirmerons pas moins la thèse de la construction bithématique. Deuxièmement, nous observerons, en traitant les phrases de type (5), que dans celles-ci n'est plus garanti, à cause de l'absence du verbe *avoir*, le statut de second thème qu'on a reconnu pour les SN à npc dans les phrases de type (2). En troisième lieu, nous envisagerons les phrases de type (1) et proposerons le mécanisme formateur de celles-ci. Enfin, nous montrerons qu'on peut voir, à travers les analyses des phrases (2), (5) et (1), le fonctionnement constant de l'article défini en tant qu'élément référentiel.

1. Le réexamen du type de phrase il a les mains vides.

Pour justifier la différence syntaxique et sémantique entre les phrases (3a) et (3b), rappelées ci-dessous:

- (6) a. Elle a les cheveux longs.
b. Elle porte les cheveux longs.

nous avons invoqué dans Furukawa (1987) le test de *ne...que*. Ainsi, l'application de celui-ci aux deux phrases ci-dessus entraîne la différence d'acceptabilité suivante:

- (7) a. *Elle n'a les cheveux que longs.
b. Elle ne porte les cheveux que longs.

Dans la mesure où les deux particules *ne* et *que* ne peuvent apparaître, normalement,¹ que dans une seule et même proposition, nous en sommes amené à avancer que la phrase (6a) peut être analysée syntaxiquement comme le schéma (4), répété en (8):

- (8) [_{P1} Elle a (_{P2} les cheveux] longs)

alors que la phrase (6b) n'est constituée que d'une seule proposition. Le schéma (8) nous a conduit à poser ensuite que le verbe *avoir* dans P₁, en perdant dans une large mesure son sens premier de possession et en fonctionnant ainsi comme un simple adhésif, relie le thème principal *elle* et le thème second *les cheveux*. Ceci, parce que le verbe *avoir* en tant que "adhésif" est mis en fonction par la contrainte sémantique qui s'impose dans ce type de construction, contrainte qui exige que le SN₂ soit une partie intégrante du tout que constitue le SN₁. En effet, la raison d'être de cette restriction consiste à "dispenser" le verbe *avoir* de son rôle premier, la marque de la possession, dans la mesure où la présence de cette contrainte même rend redondante l'expression de la possession. Enfin nous en sommes arrivé à conclure que la séquence P₁ est un appareil syntaxique servant de présentateur de double thème et qu'il s'agit là au fond d'une construction bithématique. Voilà l'essentiel de ce que nous avons soutenu dans Furukawa (1987).

Nous reconsidérons ici ce que représente le schéma (8). Nous avons posé dans Furukawa (1987) qu'il représente une structure syntaxique. Or, nous avons lieu de considérer ici, en rectifiant cette thèse, qu'il figure une structure sémantique plutôt que syntaxique. Il nous incombe maintenant de voir de plus près ce que signifie le test de *ne...que* sur lequel nous nous

¹ Normalement, car *ne* et *que* peuvent être, dans certains cas, à cheval sur deux propositions, comme le montre l'exemple attesté suivant: *Vincent était trop surpris pour éprouver la moindre peur. Il n'imaginait qu'on lui tirait dessus qu'au troisième coup de feu* (M. Lebrun, *Plus mort que vivif*, p. 16). Les conditions dans lesquelles se produit ce phénomène restent à déterminer, certes. Pourtant, nous sommes convaincu que le test par *ne...que* reste valable pour le cas qui nous occupe.

sommes fondé pour avancer la thèse du schéma (8), et d'en déterminer la limite. Ce que montre en effet la bonne formation de la phrase (7b) *elle ne porte les cheveux que longs*, c'est que la phrase (6b) *elle porte les cheveux longs* constitue sémantiquement et, sans doute syntaxiquement aussi, une seule proposition. La situation serait analogue au cas suivant:

(9) Il ne sort que quand il fait beau.

La phrase (9) constitue sémantiquement et syntaxiquement une seule proposition, bien que la séquence *quand il fait beau* y soit enchâssée à titre de proposition subordonnée. Que signifie alors la mal formation de la phrase (7a) *elle n'a les cheveux que longs*? Ce fait semble montrer que l'adjectif *longs* ne peut se rapporter sémantiquement, de quelque façon que ce soit, à la séquence P_1 *elle a les cheveux*. Cet état de choses se reconnaît dans le cas du verbe *posséder*, opposé au cas du verbe *aimer*.²

(10) a. *Pierre ne possède une voiture que rouge.
b. Pierre n'aime les voitures que rouges.

Selon F. Corblin, "*que* + adjectif" serait interprétable si et seulement si on peut le gloser en "*que si* + SN + *être* + adjectif". Ce serait impossible pour *posséder*, mais non pour *aimer*. Son observation, juste et pénétrante d'ailleurs, nous conduit à penser que la séquence P_1 *elle a les cheveux* en (8) constitue, malgré son contenu peu informatif, une proposition sémantiquement autonome, dans la mesure où *avoir* est essentiellement dans la même classe que *posséder*. Quel est alors le statut syntaxique de la séquence P_1 ? Elle est sans doute syntaxiquement aussi autonome. D'ailleurs, c'est ce que suggère le comportement syntaxique habituel du verbe *avoir* en tant que verbe désignant la possession. Néanmoins, ce serait sans doute aller trop loin que de suggérer, en présentant le schéma (8), que la séquence P_2 *les cheveux longs* aussi a un statut syntaxiquement propositionnel, que ce soit de niveau subordonné ou non. En effet, le test de *ne... que* se limite à révéler que la phrase (6a) *elle a les cheveux longs* ne constitue pas sémantiquement une seule proposition, et laisse donc estimer qu'elle est composée, sémantiquement, de deux propositions, mais ce test n'a pas le dernier mot pour déterminer si les séquences P_1 et P_2 constituent chacune une proposition syntaxiquement autonome ou non.

Au fond, quant au problème de savoir ce qu'est le statut syntaxique de la séquence P_2 , ce peut être un problème foncièrement insoluble ou un faux problème. Cet état de choses se laisse apercevoir quand on compare les deux exemples suivants:

(11) a. On le croyait dans le jardin, ou bien occupé au garage à nettoyer la voiture...
(Simenon, *Liberty bar*, p. 22)
b. Les cheveux, elle les a longs.

² Francis Corblin (communication personnelle) a bien voulu nous fournir les phrases a-b). Qu'il en soit, ici, remercié.

La séquence discontinue *le... dans le jardin* en (11a) constitue sémantiquement quelque chose de propositionnel certes, mais syntaxiquement ce n'est pas le cas, sans doute. Il en serait de même pour la séquence discontinue *les... longs* en (11b). En tout cas, ce genre de problème ne peut être soluble, semble-t-il, que dans un cadre théorique, quel qu'il soit. Nous laissons cette question ouverte, dans la mesure où elle ne concerne pas directement notre thèse du caractère bithématique.

Ainsi, en nous plaçant dans l'optique purement sémantique, nous reconsidérerons dorénavant l'aspect sémantique de la séquence P_2 et verrons que celle-ci constitue un cas de prédication, prédication syntaxiquement intégrée mais sémantiquement primordiale. Le fait qu'on ait affaire là à une prédication intégrée peut être suggéré par l'existence d'une même contrainte sémantique qui s'exerce sur la construction de forme "SN + *avoir* + art. déf. + Npc + *qui* + *être* + adj." et la construction du type "*il y a* SN + *de* + adj.":

(12) a. ? Elle a les yeux qui sont bleus.

b. Elle a les yeux qui sont rouges.

(13) a. ? Il y avait dans ce vase trois roses de rouges.

b. Il y avait dans ce vase trois roses de fanées.

Quant au type de construction (13b), nous avons suggéré dans Furukawa (1989, p. 27, n. 8) que l'effet de prédication reconnaissable dans la séquence *trois roses de fanées* est dû à la contrainte sur l'adjectif, contrainte qui demande que celui-ci soit un adjectif exprimant un état passager ou non inhérent et qui fait en conséquence qu'il évoque bien l'idée de temps, dans la mesure où, cognitivement parlant, l'idée de temps se ressent plus nettement, nous l'avons dit, dans son "étroitesse" que dans sa largeur; car l'implication de cette idée de temps contribue à former une prédication. On voit ainsi qu'il s'agit là d'un type de prédication intégrée. Il est à remarquer que la même restriction s'observe dans (12a-b). Ceci suggère que la séquence *les yeux qui sont rouges* en (12b) constitue également un cas de prédication intégrée.

Or, ce qui est curieux est de constater que, à la différence du cas du type *elle a les yeux qui sont rouges*, la contrainte sur l'adjectif est absente du type *elle a les yeux bleus*, bien que celui-ci forme, selon toute vraisemblance, une prédication intégrée. En effet, tout porte à croire que l'apparition de la contrainte dans le type *elle a les yeux qui sont rouges* (**bleus*) est due à la simple présence du verbe *être* marquant explicitement une prédication dans la proposition syntaxiquement intégrée qu'est la relative. Il en serait de même du type *il y avait dans ce vase trois roses de fanées* (**rouges*) auquel cas la préposition *de* peut être considérée comme une marque explicite de la prédication effectuée. Ainsi, il serait préférable d'assimiler sémantiquement le type *elle a les yeux rouges* (*bleus*) au type *elle a les yeux qui sont rouges* (**bleus*), la différence résidant simplement dans

la présence ou l'absence du verbe être marquant explicitement une prédication.

L'observation qui précède permet de poser que la séquence "art. déf. + Npc + adj." dans la construction de forme "SN + avoir + art. déf. + Npc + adj." est un exemple de prédication intégrée, si on ne veut pas différencier, du point de vue de la structure sémantique, ce qui serait préférable d'ailleurs, l'énoncé *elle a les yeux rouges* de l'énoncé *elle a les yeux qui sont rouges*.

La séquence P₂ ayant été caractérisée comme un cas de prédication intégrée, il reste maintenant à préciser la structure sémantique de l'ensemble constitué par P₁ et P₂. Nous faisons remarquer que du point de vue sémantique, ce qui marque la prédication principale de l'énoncé, c'est la séquence P₂ alors que la prédication apparente effectuée par la séquence P₁ comportant le verbe *avoir* est, pour ainsi dire, une prédication "vide". Cette idée se retrouve, sous une forme implicite, dans les travaux récents sur ce type de construction qui d'ailleurs, ont paru à la même époque (cf. P. Cadiot (1988), M. Riegel (1988) et S. Hanon (1988)), même si le schéma de type (8) n'y est pas toujours pris en compte.³ Ce qui nous sépare de façon cruciale de ces travaux, consiste néanmoins dans le fait que nous avançons, quant à la raison d'être de la séquence P₁ "SN + avoir + art. déf. + Npc", que celle-ci constitue un appareil présentateur de double thème et que l'ensemble constitué par P₁ et P₂ peut être finalement caractérisé comme un type de construction bithématique.

Enfin, nous en sommes arrivés à abandonner la thèse de la structure syntaxique du schéma (8) et à penser que celui-ci représente une structure sémantique. Cette rectification n'empêche cependant pas de reconfrimer la thèse du caractère bithématique du type de phrase *il a les mains vides*. Bien au contraire, celle-ci sera affirmée au fur et à mesure que nous traiterons la construction absolue du type *les mains vides* dans *il est rentré les mains vides* et la construction du type *je serai les mains vides* qui constitue en effet le principal sujet de la présente étude.

³ Chez M. Riegel (1988), nos deux séquences P₁ et P₂ correspondent respectivement à la prédication présupposée et à la prédication posée. Ainsi, il écrit: «Les tests usuels permettent d'analyser les séquences N₀-avoir-N₁-Adj comme une structure énonciative hétérogène combinant autour du pivot N₁ une prédication présupposée (PP₁) N₀-avoir-N₁ et une prédication posée (PP) N₁-être-Adj dont le contenu est le véritable objet de l'attitude propositionnelle du locuteur (p. 87)». D'autre part, P. Cadiot (1988) veut voir dans ce type de construction l'effectuation de deux jugements, jugement thématique et jugement catégorique. Ainsi, en comparant l'énoncé *j'ai l'estomac vide* avec l'énoncé *mon estomac est vide*, Cadiot (p. 15) avance que le jugement thématique *j'ai* dans le premier énoncé fonctionne comme un embrayer énonciatif, embrayer qui crée les conditions pour l'effectuation du jugement catégorique qu'il introduit; celui-ci serait le même que le jugement que réalise directement le second énoncé. Autrement dit, l'embrayer *j'ai* ancrerait le jugement catégorique qu'est la séquence *l'estomac vide* dans le discours.

2. La construction absolue du type les mains vides.

Parmi divers types de constructions absolues, celui qui retient notre attention ici, est la construction absolue du type *les mains vides* dans (5a), repris ici sous (14):

(14) Il est rentré les mains vides.

On peut ici se poser le problème de savoir si le SN défini à npc *les mains* en (14) a le même statut thématique que celui dans:

(15) Il avait les mains vides.

En d'autres termes, le statut de second thème dont jouit, nous l'avons soutenu jusqu'ici, le SN défini à npc *les mains* en (15) se conserve-t-il dans le même SN de (14)? L'article défini *les* dans le c.o.d. *les mains* en (15) sert d'une sorte de relateur pour relier le référent du SN à son possesseur *il*, dans la mesure où il a une fonction référentielle. La même relation se reconnaît entre le sujet *il* et le SN *les mains* en (14). Dans ces conditions, on serait enclin à penser que le SN *les mains* en (14) détient, de même qu'en (15), le statut de second thème. En fait, il n'en est rien. Parce que le verbe *avoir* qui a pour rôle principal de relier deux thèmes *il* et *les mains* en (15) fait défaut en (14). Ce point est crucial. L'absence du verbe *avoir* fait, semble-t-il, que le statut de second thème n'est plus garanti pour le SN *les mains* en (14).

L'argument puissant qu'on peut invoquer en faveur de cette analyse consiste dans le fait que l'emploi de l'article défini devant le Npc dans la construction absolue n'est pas obligatoire. Ainsi, le déterminant peut s'omettre dans cette position:

(16) Et Maigret, *jambes croisées*, regardait avec ennui la vieille qui s'essayait à jouer les femmes distinguées. (Simenon, *Liberty bar*, p. 19).

On observera que le nom *jambes*, à cause de l'absence de déterminant, n'a pas de force référentielle et qu'il ne peut donc prétendre sa thématité.

D'ailleurs, la restriction qui s'exerce sur la construction de type (15), contrairement à ce que le c.o.d. du verbe *avoir* soit constitué par un Npc ou par un nom similaire, n'existe pas pour les constructions absolues:

(17) a. Le docteur attendit, *crayon levé*. (Simenon, *Le chien jaune*, p. 162)

b. Ils avaient déjà leur bloc-notes à la main. Ils attendaient, *stylo en bataille*. (*Ibid.*, p. 104).

L'observation des données (16)-(17) montre que la séquence *les mains vides* en (14) n'est pas fonctionnellement identique à la même forme en (15). On est ainsi fondé à conclure que dans (14) le SN *les mains* n'a pas le statut de second thème alors que le même SN en jouit dans (15).

3. Le fonctionnement adjectival de la séquence les mains vides.

On aura remarqué qu'avec les séquences du type *les mains vides* en tant que construction absolue, on est près d'un phénomène d'adjectivation. Ainsi, l'effet de cette adjectivation fonctionnelle est net dans un exemple comme:

(18) Un homme en sortait, vêtu de sombre, le teint rose, les cheveux argentés, faisait des yeux le tour du hall et s'avavançait vers les deux hommes... (Simenon, *Maigret à Vichy*, p. 155).

On observe que *le teint rose* et *les cheveux argentés* se rapportent, de la même manière que *vêtu de sombre*, au SN sujet *un homme* et non au prédicat *en sortait*.

Dans le même ordre d'idées, il est digne d'intérêt d'observer le jeu de l'article défini dans ce type de fonctionnement. Voyons à cet effet les deux exemples suivants:

- (19) a. Vous connaissez Oscar? (...) / Quel Oscar? / Un homme d'un certain âge, petit, trapu, les cheveux gris. (Simenon, *Maigret au picratt's*, p. 37)
b. Quand ils sont sortis, selon Arlette, elle a fort bien vu, de dos, un homme d'âge moyen, large d'épaules, pas grand, avec des cheveux gris. (*Ibid.*, p. 55).

La comparaison de *les cheveux gris* en (19a) avec *avec des cheveux gris* en (19b) nous fait entrevoir les rôles respectifs de l'article défini et de la préposition *avec*. L'absence d'*avec* en (19a) et sa présence en (19b) reflètent bel et bien la différence fonctionnelle du verbe *avoir* dans les deux propositions indépendantes correspondantes:

- (20) a. Il avait les cheveux gris
b. Il avait des cheveux gris.

En (20a) le verbe *avoir*, dispensé de désigner la possession, rappelons-le, sert surtout à présenter les deux thèmes *il* et *les cheveux*, tandis qu'il conserve son sens premier de possession en (20b). On se rend compte à présent que dans (19a) l'article défini, qui relie, de par sa fonction référentielle d'ailleurs, le référent du SN *les cheveux* à son possesseur *un homme d'un certain âge*, rend ainsi la présence de *avec* en quelque sorte redondante, et qu'en revanche, dans (19b) c'est justement *avec* qui exprime le rapport d'appartenance qu'a le référent du SN *des cheveux gris* avec son possesseur *un homme d'âge moyen*.

Enfin, nous avons constaté que les séquences du type *les mains vides* en tant que construction absolue sont susceptibles d'adjectivation sur le plan fonctionnel, et que l'article défini dans ce type de séquences a pour rôle de relier le référent du SN à npc à son possesseur et n'a donc pas nécessairement besoin, à la différence de l'article indéfini, de l'aide d'*avec*.

4. La séquence les mains vides en tant qu'attribut.

Une fois reconnu le fonctionnement adjectival des séquences du type *les mains vides*, il ne serait plus si étonnant que celles-ci soient mises en position d'attribut. Ainsi on est à même, à présent, d'envisager les exemples cités en tête du présent article, repris ici:

- (21) a. Quand la nuit finira, je serai les mains vides, Comme ouvert à la nuit, ou près d'un feu ardent.
b. Vous êtes toujours l'oreille tendue vers le téléphone; vous ne dormez plus...
c. Il est toujours les yeux cernés, un peu!
d. J'ai toujours été comme ça: j'ai toujours été les paupières tombantes.

Malgré son caractère non conventionnel, ce type de construction n'en est pas moins le seul type qui soit toléré par la restriction qui porte sur la forme "SN₁ + être + SN₂ + adj. (p. p.)". En plus, il se soumet, semble-t-il, à sa propre restriction. Nous examinerons désormais ces restrictions; ce qui nous conduira finalement à avoir une idée du mécanisme formateur de cette construction.

4.1. La restriction sur la forme "SN₁ + être + SN₂ + adj. (p. p.)".

La restriction sur la forme "SN₁ + être + SN₂ + adj. (p. p.)" est, bien entendu, beaucoup plus sévère que celle sur la forme "SN₁ + avoir + SN₂ + adj. (p. p.)". Rappelons tout d'abord la version conventionnelle des exemples (21a-d):

- (22) a. Quand la nuit finira, j'aurai les mains vides.
b. Vous avez toujours l'oreille tendue vers le téléphone.
c. Il a toujours les yeux cernés, un peu!
d. J'ai toujours eu les paupières tombantes.

On peut s'attendre en effet à ce que l'attestabilité d'une phrase du type copulatif en cause s'accompagne toujours de celle de la phrase correspondante du type *avoir* alors que l'inverse n'est pas vrai, à savoir que toute forme de "SN₂ + son prédicat" susceptible d'apparaître dans la construction du type *avoir* ne peut pas occuper la position superficielle correspondante dans la construction du type copulatif. Pour voir qu'il en est effectivement ainsi, il convient de considérer ici le paradigme de la classe des constructions biématiques dans laquelle sont rangées les phrases ci-dessus. Les formules qu'on peut en concevoir seraient:

- (23) a. SN + avoir + article défini + nom inaliénable + adjectif (p. p.)
b. SN + avoir + article défini + nom inaliénable + *qui* + SV
c. SN + avoir + adjectif possessif + nom aliénable + adjectif (p. p.)
d. SN + avoir + adjectif possessif + nom aliénable + *qui* + SV

Ces formules seront exemplifiées respectivement par:

- (24) a. Il avait les mains vides.
- b. Il avait les mains qui tremblaient.
- c. Elle a son mari malade.
- d. J'ai ma sœur qui se marie dans deux mois.

Remplaçons maintenant *avoir* par *être*. On aura alors théoriquement les phrases suivantes:

- (25) a. ? Il était les mains vides.
- b. ??? Il était les mains qui tremblaient.
- c. ??? Elle est son mari malade.
- d. ??? Je suis ma sœur qui se marie dans deux mois.

La phrase (a) est d'une acceptabilité déjà problématique certes, mais elle a des chances d'être attestée, alors que les phrases (b-d) semblent peu attestables. Il nous incombe maintenant d'expliquer pourquoi il en est ainsi. L'inacceptabilité presque totale de la phrase (c) tient à la forme du SN, *son mari*. D'autre part, celle des phrases (b) et (d) est due, semble-t-il, à la présence d'un verbe fini dans la relative. Qu'en est-il, plus exactement? Quant à la phrase (c), la forme "adj. possessif + nom aliénable" que revêt le SN *son mari* donne à celui-ci une thématique trop élevée, sans doute à cause de la référentialité autonome du nom aliénable; ce qui fait que l'ensemble *son mari malade* est trop "propositionnel" pour qu'il puisse s'installer dans la position d'attribut. En effet, le caractère adjectival ou qualificatif que la position d'attribut exige par définition à son occupant, ne va pas, cela se conçoit aisément, avec le caractère propositionnel de celui-ci. Ceci dit, la raison de l'inacceptabilité des phrases (b) et (d) est claire: la présence d'un verbe fini dans chaque relative rend la séquence entière trop propositionnelle pour qu'elle puisse se situer en position d'attribut.

Nous avons suggéré que le fonctionnement adjectival qu'exige la position d'attribut est en opposition avec le caractère propositionnel de l'occupant de cette position. Mais cet état de choses n'est pas absolument inconciliable. Justement, c'est le cas de (25a). C'est dire que dans (25a) le caractère propositionnel de la séquence *les mains vides* dans *je serai les mains vides* est d'un tel degré qu'il peut se concilier avec son fonctionnement adjectival.

4.2. *La restriction sur le type je serai les mains vides.*

Or le type *je serai les mains vides*, malgré sa non-conformité à la grammaire normative, semble obéir à sa propre restriction. C'est dire qu'il y a une restriction sur l'adjectif, restriction qui demande que celui-ci soit un adjectif qui exprime une qualité non inhérente, passagère, bref, une qualité variable. Ainsi, la séquence *les yeux bleus*, par ex., semble avoir peu de chances d'être

attestée dans la construction du type copulatif alors que la séquence *les yeux cernés* peut y figurer moins difficilement:

- (26) a. ??? Elle est les yeux bleus.
- b. ? Elle est les yeux cernés.

Le caractère variable de la situation qu'exprime la séquence *les yeux cernés* est crucial en la matière. Dans le cas du verbe *rester*, se trouve présumposée cette variabilité de la situation qu'il concerne; en effet, c'est malgré la possibilité de changement qu'on "reste" dans la même situation. Ainsi donc, la substitution de *rester* à *être* dans la phrase (26b) améliore sensiblement celle-ci:

- (27) Elle reste les yeux cernés.

Par contre, le remplacement de *être* par *rester* en (26a) n'améliore guère la situation:

- (28) ??? Elle reste les yeux bleus.

Un autre exemple de type (27):

- (29) Durant quelques secondes elle resta le visage enfoui dans son coude à même la table, puis réussit à reprendre son sang-froid. (Arnaud, *Drôle de regard*, p. 78).

D'ailleurs, le statut parfaitement conventionnel de la séquence "rester + art. def. + Npc + adj. (p. p.)" provient du sémantisme de *rester*. «continuer d'être dans une position, une situation, un état» (Le Robert). C'est que le verbe *rester* peut signifier le maintien d'une "situation" et permet ainsi facilement l'apparition de quelque chose de propositionnel.

Par ailleurs, ce n'est pas par hasard que l'on peut rencontrer l'adverbe *toujours* dans ce type de construction:

- (30) a. Vous êtes toujours l'oreille tendue vers le téléphone.
- b. Il est toujours les yeux cernés, un peu!
- c. J'ai toujours été comme ça: j'ai toujours été les paupières tombantes.

Effectivement, l'adverbe *toujours* présuppose la variabilité d'une situation à laquelle il se rapporte; ce qui est confirmé par le fait qu'il est incompatible avec une situation permanente:

- (31) ??? Elle est toujours les yeux bleus.

Au reste, l'exemple suivant confirme notre analyse:

- (32) Et cecy dit, il devint le visage rouge comme feu. (Beauveau, *Le Livre de Troilus*, cité dans Damourette et Pichon, II, § 799).

Le verbe *devenir* présuppose en effet que l'état auquel on aboutit soit de caractère changeable.

Or l'existence de la contrainte qu'on vient de constater serait mise en doute par l'exemple suivant:

(33) Il était très brun, les cheveux épais et drus plantés bas sur le front, et il avait d'épais sourcils noirs. (Simenon, *Maigret au picratt's*, p. 139).

Dans la réalité, cet exemple ne constitue pas un contre-exemple. Car la parfaite acceptabilité dont jouit cet exemple, malgré l'absence de la contrainte en cause, tiendrait à ce que le fonctionnement adjectival de la séquence en italique est préparé par la présence d'un véritable adjectif qui la précède; ce qui revient à dire que la position qu'elle occupe est celle d'apposition et non directement celle d'attribut.

Tout ce qui précède nous amène à poser que les séquences du type *les mains vides* dans *je serai les mains vides* sont soumises à une restriction qui demande qu'elles présentent une situation "variable", et non une situation permanente. On se posera ici naturellement le problème de savoir d'où vient cette restriction. Quant à ce problème, que nous considérerons plus loin, nous nous bornerons ici à suggérer que cette restriction représente l'histoire dérivationnelle de ce type de construction.

4.3. *Le statut thématique du SN à npc les mains dans le type non conventionnel.*

Il convient de se demander à présent ce qu'est le statut thématique du SN *les mains* dans le type non conventionnel. Il semble évident qu'il ne bénéficie pas du statut de second thème de la phrase. Cela se comprendra bien quand on pense à l'existence d'expressions plus ou moins lexicalisées, comme l'illustrent les phrases:

- (34) a. En été, elle est toujours jambes nues.
- b. Il était tête (pied, torse) nue(e).

L'absence d'article montre celle de thématité des Npc concernés. Ce phénomène d'omission d'article ne se produit pas, bien évidemment, dans le cas de leurs constructions avec *avoir*:

- (35) a. *En été, elle a toujours jambes nues.
- b. *Il avait tête (pied, torse) nu(e).

Le fait qu'on vient de constater montre que le SN *les mains* dans *je serai les mains vides* n'a pas le même statut thématique que celui qu'il a dans *j'aurai les mains vides* et que, par conséquent, le type *je serai les mains vides*, considéré dans sa totalité, est une construction monothématique et non bithématique.

Dans cet ordre d'idées, l'observation des phrases (34)-(35) laisse percevoir comme une image négative le fonctionnement constant de l'article défini en tant qu'élément référentiel. De fait, la parfaite conventionnalité dont jouissent les phrases (34a-b) tient, partiellement du moins, à ce que l'absence d'article se conforme bien à la position syntaxique non référentielle qu'est

l'attribut; ceci se comprendra d'autant mieux qu'avec l'apparition de l'article défini les phrases considérées deviennent non conventionnelles comme le type *je serai les mains vides*.

5. *Le mécanisme formateur de la construction du type je serai les mains vides.*

Nous voilà maintenant à même de résoudre le problème de savoir ce qu'est le mécanisme formateur de la construction non conventionnelle en cause.

5.1. *La relation du type je serai les mains vides avec le type j'aurai les mains vides.*

Il est hors de doute que notre exemple-titre *je serai les mains vides* découle de sa version conventionnelle *j'aurai les mains vides*, dans la mesure où, comme on l'a déjà vu au § 4.1, l'attestabilité d'une phrase du type non conventionnel en cause s'accompagne toujours de celle de la phrase correspondante du type conventionnel alors que l'inverse n'est pas vrai. C'est dire que structurellement, la forme "SN₁ + avoir + SN₂ + adj. (p. p)" à laquelle appartient le type *j'aurai les mains vides*, est permissive à l'égard de la forme "SN₁ + être + SN₂ + adj. (p. p)" dont relève le type *je serai les mains vides*, et non l'inverse.

Il faudrait déterminer alors le(s) facteur(s) déclencheur(s) de cette dérivation. Rappelons ici le paradigme de la classe des constructions bithématiques à *avoir* qu'on a vu au § 4.1.:

- (36) a. SN + avoir + art. déf. + nom inaliénable + adj. (p. p)
- b. SN + avoir + art. déf. + nom inaliénable + qui + SV
- c. SN + avoir + adj. pos. + nom aliénable + adj. (p. p)
- d. SN + avoir + adj. pos. + nom aliénable + qui + SV

On a constaté que c'est le type (36a) seul qui a des chances de se changer en sa version non conventionnelle. Cette possibilité de transfert de la séquence "art. déf. + nom inaliénable + adj. (p. p)" en position d'attribut semble provenir de son degré propositionnel relativement faible; cette faiblesse résulte, à son tour, de celle de la thématité du SN de forme "art. déf. + nom inaliénable" et de celle de la valeur prédictive de la forme "adj. (p. p)". Allant plus en profondeur, on peut se demander pourquoi le SN de forme "art. déf. + nom inaliénable" est thématiquement moins fort que le SN de forme "adj. pos. + nom aliénable" et ensuite, pourquoi la forme "adj. (p. p)" a une valeur prédictive moins forte que la forme "qui + SV". La réponse à la seconde question va de soi: la prédictivité relativement faible de la forme "adj. (p. p)" tient à l'absence de verbe fini. Quant à

la première question, on peut apporter la réponse suivante: la thématique relativement faible du SN en cause est due au caractère référentiellement dépendant du nom inaliénable.

Pour nous résumer, nous dirons que le facteur direct qui déclenche le transfert de la séquence "art. déf. + nom inaliénable + adj. (p. p)" en position d'attribut est son degré propositionnel relativement faible.

Or, au sujet de cette dérivation il est un point à remarquer: c'est le changement de la structure sémantique. Le type *j'aurai les mains vides* a, nous l'avons dit, la structure sémantique suivante:

(37) [_{P1} j'aurai [_{P2} les mains] vides]

Cette structure peut être caractérisée comme représentant une construction bithématique dont le thème principal et le thème second sont respectivement *je* et *les mains*, en l'occurrence. Notons qu'elle est composée de deux propositions. D'autre part, le type *je serai les mains vides*, aurait pour structure sémantique quelque chose comme:

(38) [_P je serai [_P les mains vides]]

Nous faisons remarquer que le statut sémantique de la séquence *les mains vides* en (38) n'est plus le même qu'en (37). Dans (37), en effet, la séquence *les mains vides*, notée "P₂", constitue sémantiquement, rappelons-le, une proposition primordiale, la séquence P₁ *j'aurai les mains* étant une proposition vide. Par contre, dans (38) la même séquence, notée "p", est intégrée dans une seule proposition constituée par l'ensemble P. Rappelons encore que le SN *les mains* en (38) n'a plus le statut de second thème dont il jouissait en (37), étant donné que la séquence "p" dont il fait partie, est en quelque sorte enfouie dans la position d'attribut, et qu'ainsi, on n'a plus affaire là à une construction bithématique mais à une construction monothématique.

Du reste, l'analyse sémantique que représente le schéma (38), permet de rendre compte tant du caractère instable dont se revêtent les énoncés du type *je serai les mains vides* que de leur statut non conventionnel; ceci, dans la mesure où la mise en position d'attribut de quelque chose de propositionnel n'est rendue possible que grâce à une sorte de compromis s'établissant entre l'exigence de la part de la position syntaxique qu'est l'attribut et le degré propositionnel de l'occupant de cette position.

5.2. *La relation du type je serai les mains vides avec le type je suis rentré les mains vides.*

On examinera par la suite la relation qu'il y a entre la séquence "art. déf. + Npc + adj." en tant qu'attribut et son emploi en tant que construction absolue.

A cet effet, considérons ici le problème que nous avons évoqué au

§ 4.2., problème de savoir d'où vient la contrainte qui s'exerce sur la séquence "art. déf. + Npc + adj." dans l'énoncé de forme "SN + être + art. déf. + Npc + adj. (p. p)", contrainte qui demande que ce qu'elle exprime soit une situation variable et non une situation permanente. Nous avons suggéré que cette contrainte représente l'histoire dérivationnelle de la construction en cause. En effet, dans la mesure où le type *je serai les mains vides* découle de la classe des constructions bithématiques dont fait partie le type *j'aurai les mains vides*, nous pouvons interpréter l'existence de la contrainte comme signifiant que cette dérivation passe par le stade intermédiaire de la construction absolue (*i.d.*, complètement circonstanciel).⁴ De fait, la séquence "art. déf. + Npc + adj.", pour qu'elle puisse fonctionner en tant que complément circonstanciel, doit obéir à la contrainte en cause. Ainsi, la séquence *les yeux bleus*, par ex., s'emploiera difficilement en tant que complément circonstanciel. Ainsi:

- (39) a. ? Les yeux bleus, il continuait de travailler d'arrache-pied.
b. Les yeux cernés, il continuait de travailler d'arrache-pied.

La séquence *les yeux cernés* peut être rapportée à la façon de travailler du sujet *il*, alors que ce n'est pas le cas de la séquence *les yeux bleus*. Pourquoi alors cette contrainte sur la séquence "art. déf. + Npc + adj." en tant que complément circonstanciel? Elle viendrait sans doute du cadre spatio-temporel auquel ne peut échapper l'action exprimée par le verbe de la proposition principale.⁵

Ainsi peut-on s'attendre à ce que toute séquence du type *les mains vides* en tant qu'attribut puisse apparaître également comme complément circonstanciel, le contexte approprié aidant. Effectivement, on a:

- (40) a. Il est rentré les mains vides.
b. L'oreille tendue, il écoutait leur chuchotement.
c. Les yeux cernés, il continuait de travailler d'arrache-pied.

L'inverse n'est pas vrai, à savoir que toute séquence fonctionnant comme construction absolue ne peut pas occuper la position d'attribut. Pour s'en convaincre, il suffirait d'un seul exemple:

(41) *Mon père mort*, j'ai été obligée de travailler. (Simenon, *Maigret et les vieillards*, p. 72).

La séquence *mon père mort* a peu de chances d'apparaître à la position d'attribut:

(42) ??? J'étais mon père mort.

⁴ Quant à la construction absolue *les yeux fermés* dans *Pierre joue du piano, les yeux fermés*, S. Hanon (1989, pp. 33-34) suggère que sa «source» est *Pierre a les yeux fermés*.

⁵ La séquence *les cheveux épais et drus plantés bas sur le front* dans l'exemple *Il était très brun, les cheveux épais et drus plantés bas sur le front...* échappe à la contrainte de la non-permanence, mais il faut remarquer qu'elle n'est pas, à proprement parler, un complément circonstanciel, car elle ne se rapporte pas au verbe *être* mais au sujet *il*.

En fin de compte, l'observation qui précède montre que structurellement, la construction absolue est permissive à l'égard de l'énoncé de forme "SN + être + art. déf. + Npc + adj. (p. p)" dont fait partie le type *je serai les mains vides*, et non l'inverse.

6. La fonction de l'article défini.

Dans Furukawa (1986), en examinant dans l'optique de l'opposition référentialité/attributivité les fonctions des articles défini et indéfini, nous avons posé que l'article défini a une fonction référentielle alors que l'article indéfini a une fonction attributive ou descriptive. On pourra constater en effet, à travers les analyses qui précèdent, la fonction référentielle de l'article défini. Reprenons la phrase *elle a les cheveux longs*. Le statut de second thème que le SN *les cheveux* y détient est dû, faut-il le noter, à la fonction référentielle de l'article défini. Car la thématique d'un SN ne s'établit qu'avec sa référentialité; pour qu'on puisse parler de quelque chose, il faut expliciter préalablement ce à quoi réfère ce quelque chose! Que la thématique et la référentialité aillent de pair, cela peut être confirmé par le fait que la substitution de l'article indéfini à l'article défini dans *elle a les cheveux longs* change la structure thématique de la phrase. Ainsi, la phrase *elle a des cheveux longs* n'est plus une construction bithématique mais une construction monothématique dans laquelle le sujet *elle* est le seul thème de la phrase.

Il n'empêche, bien entendu, que la référentialité d'un SN n'est pas le seul facteur qui détermine sa thématique. En effet, en traitant les deux phrases *elle a les cheveux longs* et *elle porte les cheveux longs*, on a vu que c'est dans la première seule que le SN *les cheveux* acquiert le statut de second thème et que cette acquisition est réalisée par la contrainte à laquelle obéit la séquence *elle a les cheveux*. On a vu aussi, en examinant du point de vue thématique les deux phrases *il avait les mains vides* et *il est rentré les mains vides*, que le SN *les mains* dans la seconde ne dispose pas du statut de second thème, à cause de l'absence de l'appareil présentateur de double thème. Enfin, on a observé qu'il en est de même du SN *les mains* dans *je serai les mains vides*. Malgré ces observations, il reste que la fonction référentielle de l'article défini est constante, étant donné que c'est elle qui sous-tend la thématique potentielle du SN défini.

7. Conclusion.

Ce que nous avons voulu avancer dans le présent article peut être résumé de la manière suivante:

- (a) La construction du type *elle a les cheveux longs* constitue une

construction bithématique. En rectifiant la thèse avancée dans Furukawa (1987), nous posons que l'énoncé *elle a les cheveux longs* a pour structure sémantique et non syntaxique ce qui peut être schématisé comme: [_{P1} *elle a* (_{P2} *les cheveux*) *longs*]. Dans l'optique de la prédication, celle effectuée dans P₂ constitue la prédication primordiale de l'énoncé global, alors que celle effectuée dans P₁ est une prédication "vide", celle-ci servant uniquement d'appareil présentateur de double thème.

(b) Dans le SN à npc *les mains* dans *il est rentré les mains vides*, il n'est plus garant, à cause de l'absence du verbe *avoir*, le statut de second thème que l'on a reconnu pour le même SN dans *il avait les mains vides*; ceci, malgré la même relation qu'il y a entre le référent du SN *les mains* et son possesseur *il*.

(c) L'énoncé du type *je serai les mains vides* s'obtient par un processus qui peut être décrit comme:

- (i) le détachement de la séquence P₂ de l'ensemble formé par P₁ et P₂ dans l'énoncé de forme "[_{P1} SN + *avoir* + (_{P2} art. déf.) + Npc + adj.]", à condition que cette séquence P₂ exprime sémantiquement une situation variable; autrement dit, l'acquisition par P₂ de son autonomie syntaxique.
- (ii) la perte, consécutive à l'absence du verbe *avoir*, du statut de second thème dont jouissait le SN à npc; le stade intermédiaire de l'emploi possible de la séquence de départ P₂ en tant que construction absolue (complément circonstanciel).
- (iii) la formation du prédicat "*être* + la séquence de départ P₂".
- (d) L'énoncé *je serai les mains vides* a pour structure sémantique quelque chose comme [_P *je serai* (_P *les mains vides*)]. On n'a plus affaire là à une construction bithématique mais à une construction monothématique, dans la mesure où la thématique potentielle du SN *les mains* est, pour ainsi dire, enfouie dans la position syntaxique non référentielle qu'est l'attribut.
- (e) Enfin, c'est le fonctionnement constant de l'article défini en tant qu'élément référentiel qui sous-tend la thématique potentielle du SN défini.

Adresse de l'auteur:

Institute of Literature and Linguistics,
University of Tsukuba, Tennōdai, Tsukuba-shi, Ibaraki-ken, Japan 305.

English Summary

This paper examines a French non-conventional-type construction, like *je serai les mains vides*, with particular emphasis on its semantic process of formation. Furukawa (1987) has already shown that its corresponding conventional-type construction, like *j'aurai les mains vides*, is in fact what can be termed the double-theme construction and that it can be represented schematically as [_{P1} j'aurai [_{P2} les mains] vides]. By reconsidering the conventional-type construction, we came to the conclusion that the non-conventional-type construction is derived from the conventional type by the following processes: (i) separation of the sequence P₂ from the whole sequence of the conventional type, provided that the sequence P₂ refers to a temporary situation, so that the original P₂ sequence can be used as an absolute construction, and (ii) composition of "être + the original P₂" as predicate. Thus, a sentence of the non-conventional type like *je serai les mains vides* can be represented semantically as [_P je serai [_φ les mains vides]]. As can be expected from this structure, the non-conventional type is no longer bi-thematic, but rather mono-thematic, in so far as the potential thematicity of the NP *les mains* is, as it were, masked by the non-referential syntactic position of the predicate nominal (*attribut* in Fr.). Throughout the article it is shown that it is the nature of the definite article as invariably referential that lends support to its potential thematicity.

Références

- Cadiot, P. (1988), "Le thème comme synecdoque", *Langue française*, 78: 9-25.
Damourrette, J. et Pichon, E. (1911-1940), *Des mots à la pensée, essai de la grammaire française*, II, V, Paris, D'Arrey.
Furukawa, N. (1986), *L'article et le problème de la référence en français*, Tokyo, France-Tosho, dépôt chez Nizet, Paris.
Furukawa, N. (1987), "Sylvie a les yeux bleus: construction à double thème", *Linguisticae Investigationes*, XI, 2: 283-302.
Furukawa, N. (1989), "A propos de la construction *il y a une place de libre*", *Travaux de linguistique*, 18: 5-30.
Hanon, S. (1988), "Qui a quoi? Réflexions sur la possession inaliénable et le verbe *avoir* en français", *Revue romane*, 23, 2: 161-177.
Hanon, S. (1989), "La prédication seconde et les constructions absolues", *Travaux de linguistique*, 18: 31-44.
Riegel, M. (1988), "L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir*: amalgame et prédication complexe", *Travaux de linguistique*, 17: 69-87.